

# Pas de catastrophe naturelle reconnue

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni fin novembre, sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon. Celui-ci a ouvert la séance en faisant un point sur les démarches entreprises par la municipalité suite au séisme du 16 juin 2023, afin de faire reconnaître la commune en état de catastrophe naturelle.

Malgré les dossiers locaux, les recours de la commune associée à d'autres communes, le maire a annoncé que l'arrêté ministériel reçu en mairie n'avait pas retenu la commune de Saint-Martin-de-Bernegoue,

qui ne fera pas d'autre recours. **Voirie.** « Le dossier avance lentement », a indiqué le maire, concernant les dégradations de la voirie, à Fonclairouin. Le sinistre remonte à novembre 2023 : suite à une expertise amiable, l'expert a validé un devis d'enrobé à chaud de 15.000 €, tenant compte du passage de nombreux véhicules agricoles. Le devis a été transmis à la compagnie d'assurances.

**Personnel.** Un agent des services techniques partira à la retraite le 1<sup>er</sup> mars. Un contrat à durée déterminée lui sera signé

pour les deux premiers mois de l'année 2025. Le maire a par ailleurs indiqué que les augmentations de cotisations patronales, concernant les trois agents communaux, pourraient représenter pour la commune une augmentation de 652 € par an sur quatre ans.

**DDEN.** L'actuelle déléguée départementale de l'Éducation nationale, Pascaline Michelet, a fait savoir qu'elle cessait sa mission en 2025 et ne participera plus au conseil d'école. Un appel est lancé pour lui trouver un successeur.

**Environnement.** Une étude menée par Deux-Sèvres Nature Environnement a révélé que la mare du clan de Saint-Martin abritait trois espèces d'amphibiens protégées, dont le triton marbré, espèce remarquable et emblématique du bocage. La mare est aussi constituée de végétations et d'espèces floristiques à valeur patrimoniale élevée et à enjeux de conservation forts à l'échelle du Poitou-Charentes.

**Divers.** Le secrétariat de mairie sera fermé du 23 au 27 décembre et le 2 janvier. Les vœux du maire auront lieu le 31 janvier.



Le clan de Saint-Martin a été réhabilité par l'association Arbres et la municipalité, il y a quelques années. La mare abrite trois espèces d'amphibiens protégées. (Photo NR)